

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250708-DELIB25_026-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
24 juin 2025

Date d'affichage :
24 juin 2025

Objet

N° 25.06.30 – 026

Affût de chasse – BAUDIFFIER /
BARRENDEGUY

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN

Absents : Isabelle MAINPIN, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE MORESMAU, Aurélie SOUBESE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT – Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Michel LABOILLE MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Par courrier du 19 mars 2025, Monsieur Julien BAUDIFFIER nous a fait part du souhait de reprendre le poste de chasse à canard de Monsieur Bernard BARRENDEGUY n° 40761 situé sur le lac de Soustons, et restitue le poste situé sur l'Etang Blanc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les changements d'attribution comme indiqué ci-dessous :
 - Poste de chasse de Monsieur Bernard BARRENDEGUY situé sur le lac de Soustons au profit de Monsieur Julien BAUDIFFIER
- de préciser que les titulaires devront acquitter préalablement le solde des redevances.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET REGISTRATION
LE 08/07/2025

Mme Le Maire,



Soustons, le 3 juillet 2025,
Madame le Maire

Frédérique CHARPENEL.

